



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 11-2019**

**concernant la gestion et les comptes 2018 de la  
Communauté intercommunale d'équipements du  
Haut-Léman (CIEHL)**

Date de la séance de commission intercommunale :  
le 6 mai 2019, à 19h00,

Maison Hugonin, à la salle des Mousquetaires,  
rue des Remparts 3, La Tour-de-Peilz,

St-Légier-La Chiésaz, le 23 avril 2019

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2018 à CHF 5.- par habitant, lors de l'adoption du budget 2018 par les conseils communaux fin 2017.

La CIEHL est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2018 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL de l'exercice 2018
- de donner décharge au conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

Annexes :  
- Rapport du conseil administratif sur l'exercice 2018  
- Comptes 2018  
- Rapport révision des comptes 2018

Municipal délégué : M. Alain Bovay, syndic

# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2018, la composition du conseil était la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz,  
Vice-présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz,  
Vice-présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey.

#### Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : Mme Isabelle Jolivat, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz,

Rapport : M. Roland Rapin, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Présidence : M. Dominique Vaucoret, conseiller communal à La Tour-de-Peilz,

Rapport : Mme Nathalie Dubuis, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

### **ACTIVITÉS 2018**

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour l'examen des comptes 2017, en octobre pour l'examen du budget 2019 et en novembre. En dehors de la gestion du fonds, ces séances ont essentiellement permis au CA d'être informé sur l'avancement du projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de se prononcer sur l'intérêt public régional de ce projet et le principe d'un soutien financier de la CIEHL, puis de lancer la procédure de consultation des Municipalités. Les principaux points des activités 2018 de la CIEHL sont présentés ci-dessous.

#### Construction du budget 2019

La question du budget 2019 a été abordée par le CA dès sa séance de mars, en lien avec la demande de participation financière de la CIEHL au projet du 2m2c. Ceci a permis de rappeler que lors de sa constitution, la CIEHL a participé au financement de l'Auditorium Stravinski, sans disposer du montant total et que le fonds n'a pas pour but de thésauriser, a fortiori puisqu'il est plafonné à Fr. 3.5 mios.

Par ailleurs, aucun projet concret autre que celui du 2m2c n'a été porté à la connaissance du CA, notamment dans le domaine des installations sportives. Fort de l'expérience des "terrains de football" et du "stade régional d'athlétisme de la Saussaz", le CA a convenu que la CIEHL n'était pas forcément le bon "outil" pour participer au financement d'installations sportives. En effet, les montants dépassent généralement largement le plafond fixé dans le cadre de la convention et la clé de répartition est "imposée" en Fr. / habitant.

Il est également ressorti que l'année 2019 s'annonçait particulièrement difficile pour les communes, avec la mise en œuvre de la RIE III cantonale.

Compte tenu de ces éléments, le CA a décidé de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant dans le cadre du budget 2019. En dehors des charges usuelles de gestion du fonds, l'essentiel des charges porte sur les mandats menés dans le cadre de la CORAT ou de l'agglomération, qui s'inscrivent à la suite du projet d'agglomération Rivelac (PA Rivelac).

#### 2m2c - Projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement

Lors de sa séance de mars 2018, le CA a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Le CA a également convenu de consulter les Municipalités de la Riviera en automne 2018, une fois le préavis municipal déposé au Conseil communal de Montreux. Ledit préavis a été déposé le 10 octobre 2018.

Suite à cela et comme convenu, les Municipalités ont été consultées sur l'intérêt public régional du projet et sur le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Pour ce faire, le SAI a rédigé une note présentant les principaux éléments du projet, accompagnée du préavis municipal de Montreux et de ses annexes.

Les dix Municipalités ont reconnu l'intérêt public régional du projet du 2m2c et ont accepté la participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Comme évoqué plus haut, quelques-unes ont toutefois exprimé leur crainte de "vider" la CIEHL et de ne plus avoir la possibilité de participer à

d'éventuels autres projets. Le CA a toutefois convenu qu'au vu des conditions fixées par la convention et du calendrier du projet, tel ne serait pas le cas.

Enfin, le Conseil communal de Montreux a accepté le préavis municipal relatif au 2m2c en décembre 2018. Dès lors, la CIEHL pourra présenter un préavis régional aux dix Conseils communaux de la Riviera courant 2019.

#### Financement des mandats suite au PA Rivelac

Les informations concernant les mandats susmentionnés sont développées d'une part, dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée du leur suivi pour le secteur géographique de la Riviera et d'autre part, dans celui du SAI, rubrique Conférence des syndics, pour l'échelle de l'agglomération. Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2018, qui correspondent aux travaux menés à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, respectivement à celle du secteur géographique de la Riviera.

#### > *Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont reconduit le mandat de coordination générale avec le bureau team+ pour la période 2015-2018 (calendrier des PA de 3<sup>ème</sup> génération). Dans ce cadre, il a été convenu d'un budget d'environ Fr. 20'000.- par année, soit un total d'environ Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. Le principe de la clé de répartition a été maintenu, mais intègre la participation du Canton de Fribourg acceptée entretemps, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

En 2018, le mandataire a dû fournir des prestations en plus de son cahier des charges. Il a en effet accompagné le groupe de travail (GT) constitué d'une délégation politique des trois secteurs géographiques de l'agglomération, dans l'objectif de déterminer la suite à entreprendre dès 2019. Le mandat de coordination générale a pris fin au 31.12.2018. Le décompte 2018, ainsi que le décompte final sont présentés ci-après.

- Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 28'443.85
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 9'481.25

- Décompte final du mandat de coordination générale - période 2015-2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 79'956.30
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 26'652.05

#### > *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique de la Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que ledit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Pour l'année 2018, le mandataire s'est consacré à la finalisation de l'état des lieux et stratégie sur le stationnement à l'échelle de la Riviera, ainsi qu'à définir les conditions du lancement d'une enquête origines-destinations Riviera. Ceci a pris plus de temps qu'initialement prévu, du fait de la coordination nécessaire entre plusieurs partenaires (CORAT / Swisscom / Canton). L'étude n'a pu démarrer qu'au cours de l'automne et se poursuivra en 2019.

Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

- Mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT) :

montant budgété de	Fr. 40'000.00
montant dépensé de	Fr. 15'411.10

- Etudes relatives à la problématique de stationnement :	
montant budgété de	Fr. 100'000.00
montant dépensé de	Fr. 16'639.65

#### Examen des comptes 2017 / budget 2019 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 26 avril 2018 pour l'examen des comptes 2017 et le 5 novembre 2018 pour l'examen du budget 2019. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Lors de la séance d'avril, il a notamment été précisé que les comptes 2017 ont été soumis au contrôle d'une fiduciaire pour la première fois, conformément à une nouvelle directive cantonale. Il a également été rappelé que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes, qui doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

En outre, les séances de la Commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers points et/ou projets en cours, concernant la région. Plusieurs questions ont notamment porté sur le lien entre les mandats d'études CORAT / Agglomération et le financement par la CIEHL, ou sur la coordination entre les démarches de rapprochement entre certaines communes et les réflexions plus générales sur la gouvernance.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2017 et le budget 2019 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

#### **COMPTES 2018**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2017, ont atteint le montant de Fr. 403'180.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'290.10, le total des revenus s'élève donc à Fr. 404'470.10.

S'agissant des dépenses 2018, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac, elles ont été de Fr. 41'532.-.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, ainsi que les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 1'138.50, et les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.20.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 52'731.70, le résultat net de l'exercice 2018 est de Fr. 351'738.40. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 2'577'723.70 au 31 décembre 2018.

Annexes : Comptes 2018 et préavis y relatif

Vevey, le 15 mars 2019 / SAI-LMS

## Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

<b>BILAN au 31 décembre</b>	<b>COMPTES 2018</b>			<b>COMPTES 2017</b>
<b><u>ACTIF</u></b>				
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'848.50			20'885.30
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	887'771.90			112'241.75
CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'700.80			1'719'882.25
Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	-			398'795.00
Impôt anticipé à récupérer	1'053.25			601.70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'620'374.45</b>			<b>2'252'406.00</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
Factures à payer	42'650.75			26'420.70
	<b>42'650.75</b>			<b>26'420.70</b>
<b><i>Fonds propres</i></b>				
Capital au 1er janvier	2'225'985.30			2'476'298.51
Résultat de l'exercice	351'738.40			-250'313.21
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>2'577'723.70</b>			<b>2'225'985.30</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2'620'374.45</b>			<b>2'252'406.00</b>
<b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b>				
	<b>COMPTES 2018</b>	<b>BUDGET 2018</b>		<b>COMPTES 2017</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>				
Revenus des capitaux	1'290.10	200		1'719.20
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	403'180.00	398'795		398'795.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>404'470.10</b>	<b>398'995</b>		<b>400'514.20</b>
<b><u>CHARGES</u></b>				
Frais bancaires	61.20	100		61.21
Révision des comptes	1'138.50			
Frais de secrétariat et de fonctionnement	10'000.00	13'000		10'000.00
Suite études "transports et urbanisation"	41'532.00	147'000		40'766.20
Mandat de coordination générale	9'481.25	7'000		7'166.10
Mandat de coordination Riviera	15'411.10	40'000		33'600.10
Etude P+R / Enquête origines-destinations (SmartCity)	16'639.65	100'000		
Espace régional des Pléiades	-	-		600'000.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>52'731.70</b>	<b>160'100</b>		<b>650'827.41</b>
<b>RESULTAT = Bénéfice de l'exercice</b>	<b>351'738.40</b>	<b>238'895</b>		<b>-250'313.21</b>

Vevey, le 18 mars 2019

Ville de Vevey  
Direction des finances  
L'adjoint administratif

  
E. Ferrara

**RAPPORT**  
sur l'examen succinct des états  
financiers arrêtés au 31 décembre 2018  
à l'intention du Conseil Administratif et de la  
Commission intercommunale de gestion  
**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE**  
**D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN**  
**C I E H L**  
**VEVEY**

(N° 2012/19)



**Rapport sur l'examen succinct des états financiers  
arrêtés au 31 décembre 2018 à l'intention du Conseil Administratif  
et de la Commission intercommunale de gestion de la  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN – CIEHL**

**Vevey**

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (*bilan, compte de résultats*) de la *Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman – CIEHL à Vevey* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Ces états financiers (*bilan, compte de résultats*) relèvent de la responsabilité du Conseil Administratif, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières (*bilan, compte de résultats*). Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la *Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman – CIEHL à Vevey*.

Lausanne, le 3 avril 2019

**PKF Fiduciaire SA**  
Succursale de Lausanne



**Christophe Pointet**  
Expert-réviseur agréé  
(responsable du mandat)



**Patrick Barbey**  
Réviseur

**Annexes :**

- Comptes annuels



**CX Print SA** Rue Plane-Ville 24 1955 Chamoson  
Tél. 027 306 46 33 / Fax 027 306 46 77  
info@cxprint.ch www.cxprint.ch  
TVA no. : CHE-116.209.931

**Facture N° 91720**

Expédition: Direct par le fournisseur  
Commercial: Alison Crittin  
N / Référence: AC

V / Référence: Selon votre mail du 16.04.2019

**Description**

- Unibind Spine Cover A4 Hochformat 80 Quarz
- Frais d'expédition

TVA exclue\* 7.70% / fr. 245.20: fr. 18.85